

## UN CHANGEMENT

Deux décapitations, une démission et une condamnation, tel est le bilan des résultats obtenus par le conseil de ville, le nouveau conseil qui n'a pas encore trois mois d'existence. Sans vouloir entrer dans l'examen du processus qui a amené ces résultats, ou tout au moins la décapitation de deux surintendants, il est avéré que, depuis un certain nombre d'années, il se passait à l'Hôtel de Ville des faits absolument répréhensibles, grâce à une absence de contrôle peut-être voulue, en tous cas fautive.

Les plus coupables ne sont peut-être pas ceux que la faulx de la Réforme a moissonnés, il faudrait remonter plus haut et sans doute aussi très loin pour trouver ceux qui ont inauguré le système du laisser faire à l'Hôtel-de-Ville.

Obligés souvent, pour ne pas dire toujours, de payer fort cher la place qu'ils convoitaient les employés de la corporation étaient tentés de se refaire des sommes qui leur avaient été soutirées par d'habiles entrepreneurs.

Tous n'ont pas succombé à la tentation, mais ceux qui ont été assez malheureux pour transiger avec leur conscience y ont été poussés par ceux qui leur avaient ou soutiré ou fait soutirer de l'argent et qui fermaient ensuite les yeux afin de ne pas voir comment leurs victimes remplissaient leurs fonctions.

Il est difficile, et c'est là le malheur, de retracer les pots-de-vin exigés des postulants aux emplois de la municipalité, bien qu'on sache sans aucun doute que la pratique d'en réclamer était d'un usage courant.

C'est donc là la cause première des malversations et des irrégularités commises et reprochées à certains employés de la municipalité, puisque le pot-de-vis bouchait les yeux de ceux qui auraient dû

voir et les empêchait de contrôler ceux à qui ils avaient donné l'exemple d'une élasticité de conscience qui ne cadrait pas avec l'honorabilité de leur position.

Cette cause première d'actes répréhensibles n'existera plus, nous le croyons sincèrement, avec le nouveau conseil qui s'est mis à châtier avec une ardeur peut être un peu excessive ceux sur qui pesaient des accusations.

Cependant, la hâte avec laquelle le Conseil a agi peut s'expliquer en présence des moyens dilatoires employés pour retarder toute enquête sérieuse et aussi par la volonté des nouveaux élus de faire sentir au public qu'une ère de pureté dans l'administration des choses civiques s'était levée.

Si d'autres décapitations doivent avoir lieu, ce que nous croyons possible, d'après ce qui s'est passé à la séance de lundi, elles prouveront que, dans le choix des employés de la corporation, il faut plus tenir compte des qualités morales des postulants que des recommandations politiques et sociales à l'aide desquelles les candidats se présentaient et se faisaient agréer.

Il nous reste un mot à dire au sujet du nettoyage auquel le conseil de la Réforme paraît devoir se consacrer au moins pendant quelque temps.

On prétend que le but poursuivi par certains échevins n'est pas tant d'épurer le personnel de la corporation que de créer des places pour leurs créatures.

Nous ne nous prononcerons pas sur ce point, car nous ne connaissons pas les idées de derrière la tête des échevins, mais ce que nous pouvons dire c'est que, quelle que soit la cause qui les fait agir, les citoyens de Montréal leur sauront gré de mettre un peu d'ordre dans le chaos et d'honnêteté dans l'administration des affaires municipales.

Ce sera un heureux changement.